

NANTES UNIVERSITÉ

Allée couverte, chemin de la Censive du Tertre à
Nantes 44300

Travaux de déconstruction et remise en état

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Réf : DELBQ0003-CCTP-02

MGE / JPC / CCA

16/04/2026

Le rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction	Vérification	Validation
Création	26/03/2026	01	MGE	JPC	CCA
Modification – conservation allée 2	16/04/2026	02	MGE		



SIEGE SOCIAL :
49 avenue Franklin Roosevelt
77 210 AVON Cedex
Tél. : 01 60 74 54 60

LYON :
53 rue Jean Zay
69800 SAINT-PRIEST
Tél. : 04 37 91 25 70

AIX-EN-PROVENCE :
Les Milles
1030 Avenue Jean-René
Guilbert Gauthier de la
Lauzière
13857 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 13 91 01 50

BORDEAUX :
Parc de Pelus
19, avenue Pythagore
33700 MÉRIGNAC
Tél. : 05 56 12 98 15

GINGER DELEO – SAS au capital de 425 315€ – RCS MELUN N° 399 689 389 – Code APE 7112B – N°TVA FR 60 399 689 389
Détenant la police d'assurance : SMA SA - C 20 282 P.1/01/2022 au 31/12/2022
Email : deleo@groupeginger.com - Site : www.ginger-deleo.com

SOMMAIRE

1	Définition du projet	4
1.1	Description.....	4
1.2	Organisation des travaux	5
1.3	Intervenants	6
1.4	Délais	6
1.5	Cadre applicable	7
1.6	Personnels intérimaires.....	7
2	Connaissance du site	8
2.1	Ouvrages à déconstruire	8
2.2	Réseaux existants	9
3	Contraintes de l'opération.....	10
3.1	Contraintes liées aux caractéristiques des Ouvrages et à leur environnement immédiat	10
3.2	Contraintes liées à l'organisation de l'Opération	10
3.3	Horaires de chantier.....	11
3.4	Points d'arrêt et réception des travaux.....	11
4	Préparation de chantier, études d'exécution et encadrement du chantier	11
4.1	Réunions – encadrement.....	11
4.2	Plans et procédures d'exécution	11
5	Travaux préparatoires et installations de chantier	13
5.1	Travaux préparatoires.....	13
5.1.1	Constat initial	13
5.1.2	Réseaux	13
5.1.3	Protections et déposes préalables.....	13
5.2	Installations de chantier	14
5.2.1	Spécificités liées la mise en place des cantonnements	15
5.2.2	Raccordement en fluides et énergies	15
5.2.3	Clôture de chantier et signalisation.....	15
5.3	Garde et surveillance de chantier	17
5.4	Débroussaillage.....	17
5.5	Moyens d'accès	18
6	Travaux de curage	19
6.1	Objectifs des travaux de curage	19
6.2	Matériaux à curer	19
7	Déconstruction.....	20
7.1	Principe général et phasage.....	20
7.2	Protections préalables	20
7.3	Désolidarisations des superstructures par sciage	21
7.4	Démolition mécanique des superstructures	22
7.5	Démolitions spécifiques	22
7.6	Evacuation des déchets.....	22
8	Travaux de gros œuvre	23
8.1	Création d'un voile type blocs à bancher ép. 25 cm.....	23
8.2	Console béton 25x60 cm	24
8.3	Traitement des sciages bas a ras de dalle	24
8.4	Chapeau béton en tête de murs.....	25
9	Travaux de serrurerie	26
9.1	Cadre métallique de support de palier	26

9.2	Caillebotis métallique de support palier	26
9.3	Dépose et repose de marches métalliques existantes	27
9.4	Vérification et nouvelles fixations des marches métalliques existantes	28
9.5	Garde-corps neuf sur palier métallique	28
9.6	Rénovation des garde-corps escalier de secours (option)	29
10	Remise en état du site et restitution	30
10.1	Restitution du terrain	30
10.2	Reprises ponctuelles des interfaces	30
10.3	Travaux d'enduisage	31
10.4	Remises en état	31
10.5	Repli final et documentation	31

ANNEXES

- **Annexe 1.** Règles techniques applicables au marché
 - Prescriptions techniques applicables pour l'installation de chantier
 - Prescriptions techniques applicables pour le curage
 - Prescriptions techniques applicables pour le retrait des MPCA
 - Prescriptions techniques applicables pour le retrait des matériaux plombés
 - Prescriptions techniques applicables pour la déconstruction
 - Métrologie et contrôles exigés
 - Prescriptions techniques applicables pour la gestion des matériaux et déchets
 - Conditions d'exécution
 - Documents à produire
- **Annexe 2.** Rappels réglementaires et normatifs applicables
 - Acronymes
 - Compétences des entreprises et des opérateurs
 - Normes et règlements applicables

Le présent CCTP est également complété des documents suivants qui lui sont annexés :

Numéro d'annexe	Diagnostics	Emetteur
3	Rapports de repérage amiante et plomb avant démolition	AED
4	Plans structure et détails	CTE NANTES
5	Retour des DT	-
6	Synthèse des réseaux	Nantes Université
7	Planning de l'opération	DELEO
8	Cadre de reporting métrologie et évacuations	DELEO

1 Définition du projet

1.1 Description

L'université de Nantes souhaite procéder à la déconstruction complète d'une allée couverte située sur le campus Terre à Nantes. Cette déconstruction est souhaitée pour sécuriser le site, en effet des étudiants montent sur cette allée, qui présente une flèche notable.

Les travaux objet du présent rapport consistent à procéder au curage, déconstruction et remise en état des ouvrages. Des travaux de reconstruction d'un escalier de secours font également partie du programme de travaux.

Le projet consiste en la démolition totale des superstructures de l'allée, le dallage et fondations étant conservés.

Sont également partie intégrante du marché :

- Les travaux de remise en état des lieux tels que décrits au présent CCTP
- Les travaux de reconstruction (maçonnerie, serrurerie) tels que décrits au présent CCTP

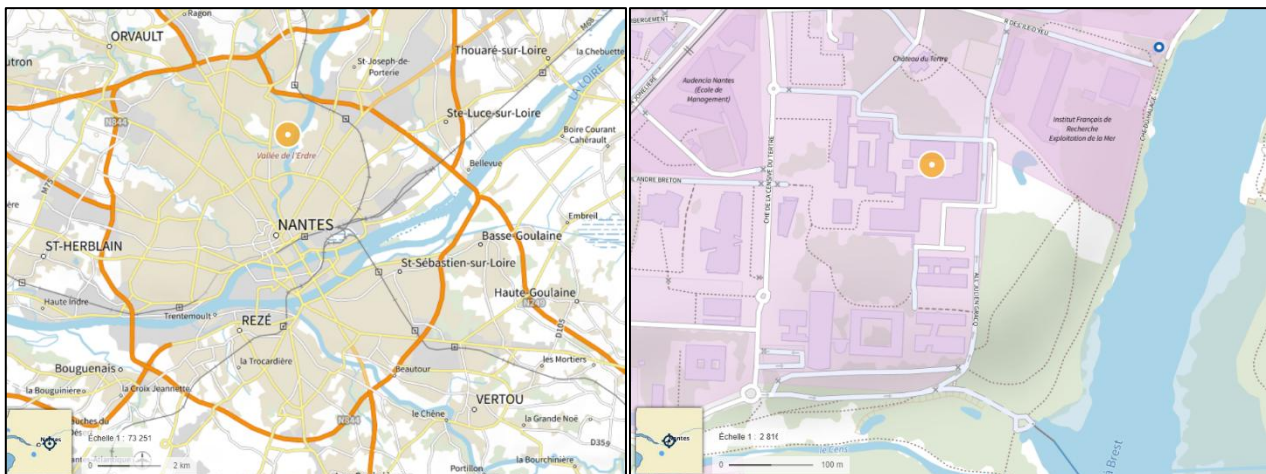
Ce marché concerne également tous les travaux que cette prestation nécessitera, tels que la sécurisation des accès et les travaux de protection des personnes et de l'environnement, en prenant bien en compte le lieu de l'intervention à savoir un site accueillant du public.

Le site est construit sur une emprise parcellaire totale de 165 000 m².

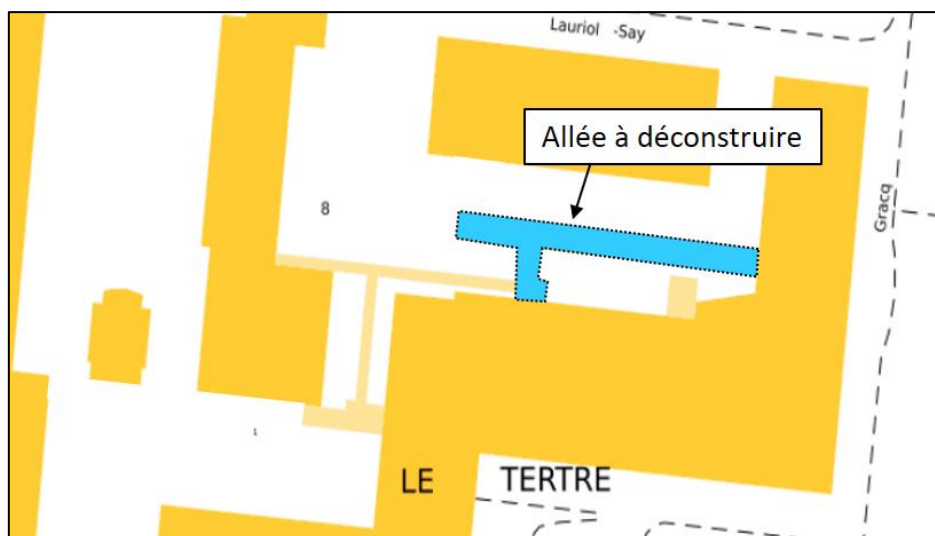
Le périmètre des travaux concerne :

N° Parcelle	Désignation	Destination	Objectif d'état final et remise en état
000 WX 0008	Allée couverte	- Démolition superstructure	- Conservation dallage inférieur
	Escalier de secours	- Démolition palier intermédiaire	- Reconstruction palier intermédiaire

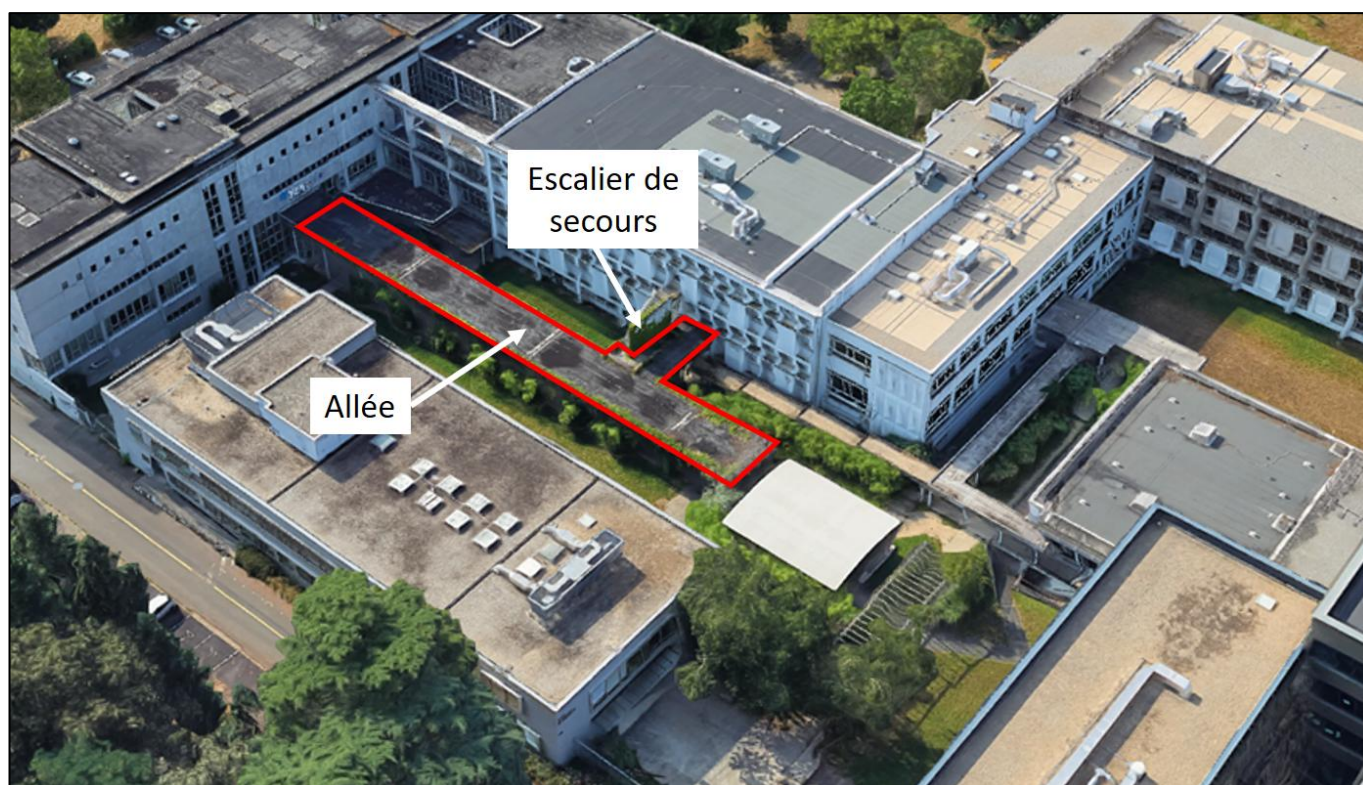
► Plans de situation



► Plan masse



► Vue aérienne



1.2 Organisation des travaux

Les travaux de démolition et reprises de l'allée et escalier de secours font partie de la tranche ferme de ce marché.

- **Tranche ferme** : déconstruction et reprises de l'allée et escalier de secours
- **Option** : rénovation des garde-corps escalier de secours

1.3 Intervenants

Au titre des présents travaux, les intervenants sont :

MAÎTRE D'OUVRAGE 	Nantes Université Chemin de la Censive du Tertre 44300 Nantes	 : Simon CHANTOISEAU  : simon.chantoiseau@univ-nantes.fr  : 06 23 78 13 73
MAÎTRE D'ŒUVRE DÉCONSTRUCTION 	GINGER DELEO 24 rue Jan Palach 44220 Couëron	 : Marion GOBE  : m.gobe@groupeginger.com  : 06 59 40 46 43
MAÎTRE D'ŒUVRE CONSTRUCTION – Bureau d'étude structure 	CTE NANTES 10 rdpt de la Corbinerie 44400 Rezé	 : Ludovic SWITAJSKI  : l.switajski@cte-sa.com  : 06 87 14 6848
COORDONATEUR SPS 	ATAE 12 avenue Jules Vernes 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire	 : Sébastien GOURAUD  : sgouraud@atae.fr  : 06 63 54 99 44
BUREAU DE CONTRÔLE 	ALPES CONTROLE 275 bd Marcel Paul 44800 Saint-Herblain	 :  : nantes@alpes-controles.fr  :
DIAGNOSTIQUEUR AMIANTE ET PLOMB 	AED groupe 310 rue de Fougères 35700 Rennes	 : Sylvain TERSEN  : s.tersen@aed-groupe.fr  : 06 02 46 10 32

1.4 Délais

Dans le cadre de la réalisation des travaux, le délai maximal est fixé à **9 semaines**, y compris préparation. Ce délai comprend tous les travaux décrits au présent CCTP y compris préparation, installation et repli complet de chantier.

Un planning prévisionnel d'exécution détaillé figure en **Annexe**. Le candidat est invité à produire son propre planning.

Le Titulaire est informé des délais imposés de l'opération : les travaux devront impérativement être réalisés durant les vacances scolaires d'été 2026.

Les travaux devront impérativement être achevés pour le 31/08/2026. Des pénalités de retard sont prévues au marché.

1.5 Cadre applicable

La mission de l'entreprise est de procéder aux travaux en respectant les dispositions du code du travail relatives à la sécurité et la santé au travail, les dispositions du code de la santé publique quant à la protection de la population, le cadre normatif, et en assurant une traçabilité des déchets produits selon le code de l'environnement.

En complément, les exigences techniques et organisationnelles contractuellement applicables, ainsi que le contenu des documents à produire, contractuellement exigés pour toute phase opérationnelle du chantier, sont listés en **Annexe 1**, qui est constitutive du présent CCTP.

Les textes réglementaires et normatifs, ainsi que les guides dont il est demandé l'application dans le cadre du marché sont présentés en **Annexe 2**, qui est constitutive du présent CCTP.

1.6 Personnels intérimaires

L'entreprise pourra recourir à la main d'œuvre d'intérimaire qualifiée, dans un effectif modéré.

Attention, l'encadrement de chantier et le chef de chantier ne pourront pas être intérimaire et devront bénéficier d'un contrat à l'entête de l'entreprise qu'il soit, mandataire, cotraitant, ou sous-traitant.

Chaque entreprise présente sur le chantier, qu'elle soit Mandataire, cotraitante, ou sous-traitante, devra prévoir l'encadrement de son personnel, par au moins 1 chef de chantier présent en permanence du début des opérations, jusqu'à fin des opérations.

L'encadrement du chantier, ne peut être réalisé par du personnel intérimaire.

2 Connaissance du site

2.1 Ouvrages à déconstruire

▸ Allée couverte

Allée couverte			
Date de Construction	1995	Fonction	Allée couverte de circulation
Gabarit & Dimensions Approchées	Longueur = ~55 m Largeur = ~5.5 m Emprise au sol = ~300 m ² Hauteur hors sol = ~5.4 à 6.7 m		
Superstructure	• Système structurel : poteaux circulaires en béton armé, dalle coulée sur prédalles béton		
Infrastructure	• Dallages : béton → conservés • Fondations : superficielles → conservées		
Type d'étanchéité	• Bitumineuse sur toiture		
Présence de polluants avérés	Amiante ☐	HAP / HCT ☐	☐
	Plomb ☐	PCB Hydrocarbures imprégnés ☐	☐
Mitoyenneté	Oui ☒ - Non ☐ - Sans objet ☐	Accès	Aisé ☐ - Difficile ☐ - Contraint ☒
Autres	Présence d'un escalier de secours, sur 3 niveaux. Le palier R+2 est lié à l'allée, le palier est à déconstruire puis à remplacer par un palier métallique. Les paliers R+1 et R+3 béton sont eux conservés.		

Photographies



2.2 Réseaux existants

Les déclarations de travaux envoyées aux concessionnaires concernés sous le numéro **2026031706209D41** et présentées en **Annexe** ont mis en évidence la présence de réseaux et ouvrages entrant en interfaces avec le projet.

Le plan des réseaux du site est également présent en annexe.

► Réseaux détectés

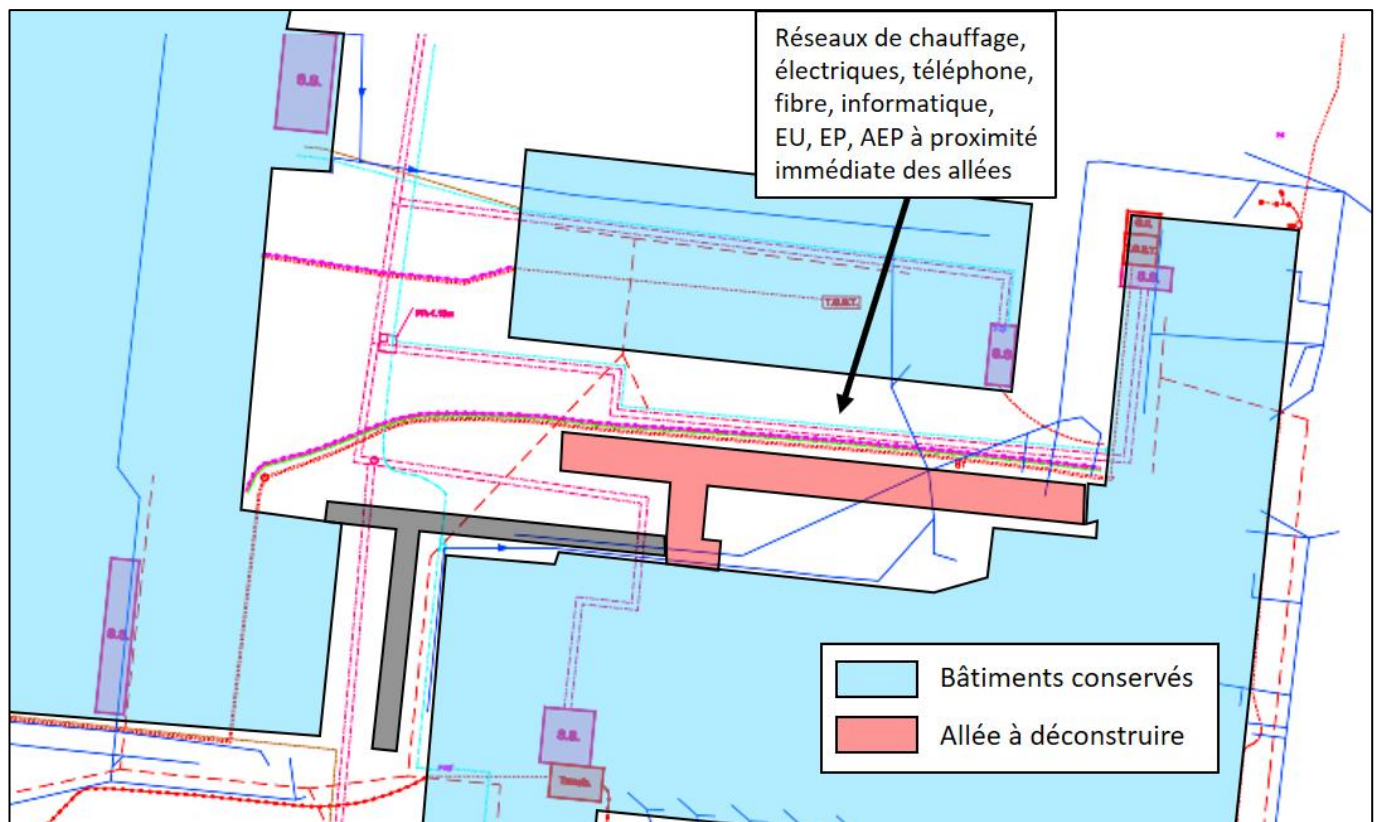
Les réseaux détectés dans l'emprise des travaux sont les suivants :

- Electricité
- Chauffage
- Fibre
- Téléphone
- Informatique
- Eaux usées
- Eaux pluviales
- Adduction eau potable
- Eclairage

► Réseaux supprimés par le MO

Le réseau d'éclairage présent sur l'allée sera déconnecté en amont des travaux par la maîtrise d'ouvrage.

► Schéma de synthèse des réseaux



► Travaux

L'ensemble des réseaux identifiés sont prévus conservés et seront en service lors des travaux de démolition. Des protections sont donc à prévoir par le Titulaire, permettant leur parfaite conservation. Toute réparation ou détérioration durant le chantier sera à la charge du titulaire et tout dégât devra impérativement être immédiatement signalé.

3 Contraintes de l'opération

Le titulaire devra tenir compte de l'ensemble des contraintes d'opération de manière à définir les méthodologies et moyens permettant la réalisation des travaux dans le total respect de la sécurité des personnes et des biens dans l'environnement du chantier. Le titulaire aura également obligation de résultats dans la minimisation des nuisances générées pour les riverains du site.

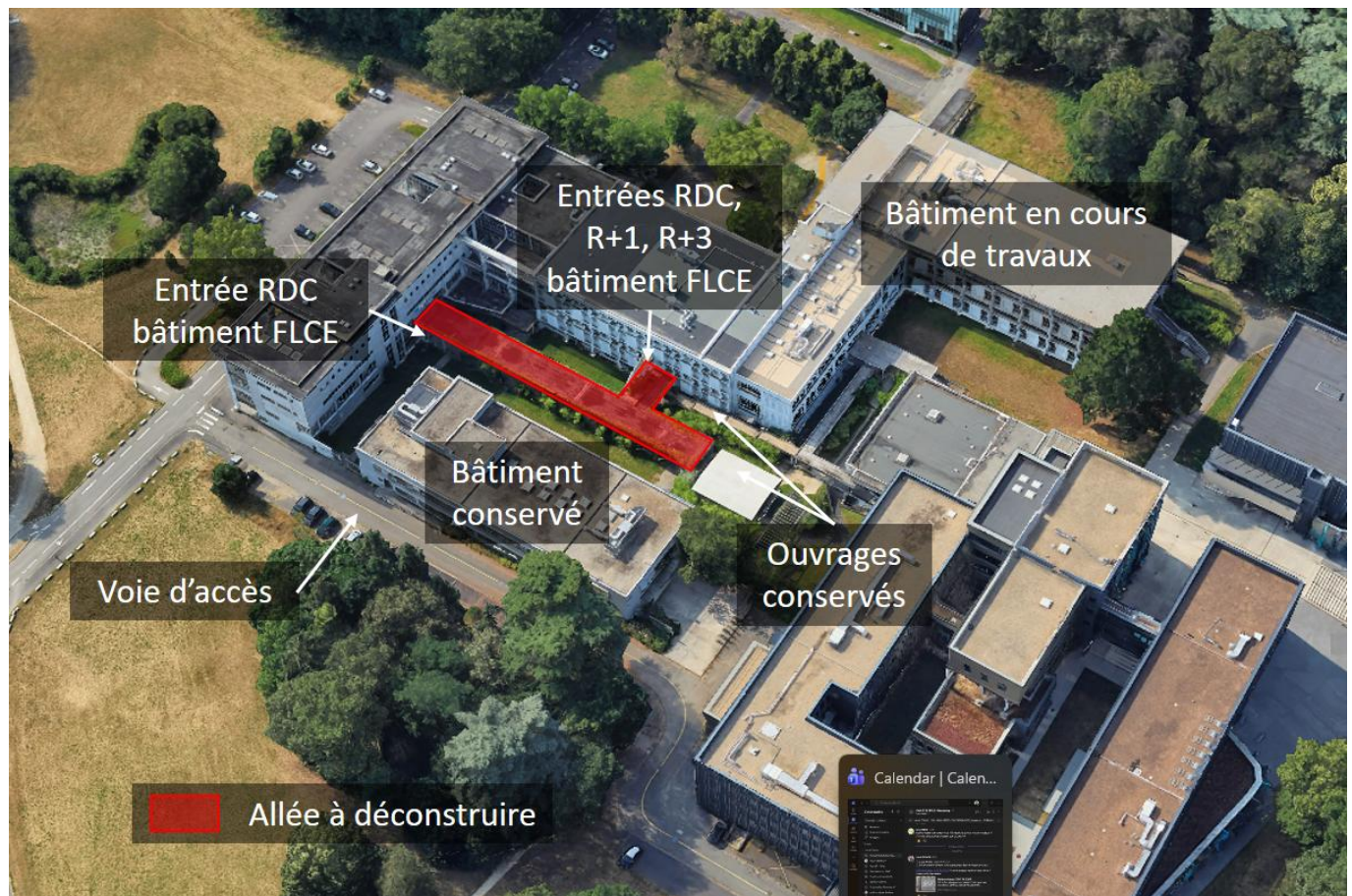
3.1 Contraintes liées aux caractéristiques des Ouvrages et à leur environnement immédiat

L'allée à déconstruire se trouve au sein de l'université de Nantes, campus Tertre. Cette allée est couverte et permet le passage entre plusieurs bâtiments du site : la BU et les salles de classe FLCE.

L'environnement du site est caractérisé par la présence d'étudiants et personnels de l'université, de bâtiments proches conservés, et par une place restreinte.

De ce fait, les travaux sont prévus réalisés durant les vacances scolaires, les ouvrages conservés seront protégés et la méthodologie de réalisation des travaux sera adaptée à la place disponible sur site.

On note également la présence de réseaux enterrés proches de l'allée à déconstruire, un accès réduit au chantier et des altimétries différentes sur le site (présence d'escaliers).



Abords du site

Le site présente également des bâtiments proches conservés, les fenêtres et tous les éléments prévus conservés seront à protéger des projections.

L'accès du site représente également une contrainte, un portail sera à démonter pour permettre l'accès.

3.2 Contraintes liées à l'organisation de l'Opération

Le marché prévoit des travaux de reconstruction (création d'un voile béton, remise en état d'un escalier). Certains de ces travaux seront réalisés avec un risque de chute de hauteur, ce qui représente une contrainte qui doit être prise en compte dans la méthodologie des travaux.

3.3 Horaires de chantier

Les travaux pourront avoir lieu : **du lundi au vendredi, entre 8H00 et 18H00 et durant la période de vacances scolaire évoquée plus haut.**

Le chantier ne sera ouvert/accessible qu'après autorisation régulière délivrée par les services compétents. L'entrepreneur devra respecter les heures d'ouverture du chantier qui lui auront été notifiées. Aucun trouble ne devra être apporté à la tranquillité du voisinage, en dehors de ces heures. En tout état de cause, l'entrepreneur sera tenu de respecter les modifications des horaires de travail qui pourraient éventuellement lui être imposées en cours de chantier.

3.4 Points d'arrêt et réception des travaux

Plusieurs points d'arrêts seront réalisés durant le chantier :

- À l'issue de la mise en place de protections et en vue du démarrage de la démolition.

Le titulaire sollicitera la tenue de chaque point d'arrêt au moins une semaine avant la date souhaitée. Un point d'arrêt du chantier supplémentaire pourra être réalisé sur demande du MO ou du MOE. Les points d'arrêt du chantier ne seront levés qu'après accord du MO et du MOE.

Une réunion finale sera tenue à l'issue des travaux pendant laquelle un bilan des opérations sera fait. Elle se déroulera en présence de l'entrepreneur, du MO, du MOE et du CSPS.

La réception des travaux sera réalisée au plus tard une semaine après l'achèvement de la totalité du chantier, repli des engins, et remise en état des lieux. En tout état de cause, la réception ne pourra être prononcée qu'à la condition que la remise en état soit faite sans réserve de la part du MO.

4 Préparation de chantier, études d'exécution et encadrement du chantier

4.1 Réunions – encadrement

L'**Annexe 1 – Conditions d'exécution** fixe la cadence, hebdomadaire, des réunions de chantier ainsi que les moyens humains à prévoir.

4.2 Plans et procédures d'exécution

Le contenu détaillé de certains documents attendus est présenté en **Annexe 1 – Documents à produire**. Cela comprend notamment le PPSPS, le PRE, le SOGED et les éléments administratifs (déclaration de ST, décomptes mensuels, etc.). En rappel et en complément, ci-dessous la liste des études et plans d'exécution à la charge du titulaire dans le cadre du présent projet :

► Préparation de chantier

- Le planning d'exécution (diagramme de Gantt),
- Les plans de circulation et d'installation de chantier,
- La note méthodologique de démolition ; celle-ci sera corrélée avec les analyses de risques intégrées au PPSPS, et décrira les dispositions mises en œuvre pour réduire les nuisances.
- La note méthodologique de remise en état ; celle-ci sera corrélée avec les analyses de risques intégrées au PPSPS, et décrira les dispositions mises en œuvre pour réduire les nuisances.
- Les constats d'huissier d'état des lieux avant travaux
- Les PPSPS établis suivant le PGCSPPS,
- Le plan de protection des voies attenantes et des réseaux,
- Les demandes d'autorisation et d'emprise voirie nécessaires aux installations, clôtures et circulation,
- Les DT-DICT,
- Le SOGED, y compris présentation des FID, CAP, AP préalablement au démarrage des travaux, établissement et suivi des BSD et BSDD; établissement et suivi des BSDA sur Trackdéchets
- Les fiches produit des matériaux mis en œuvre,

Exécution des travaux

L'entreprise remettra, au plus tard 3 semaines avant le début des travaux correspondants :

- La mise à jour des notes méthodologiques de démolition / remise en état
- Les études d'exécution (y compris plans d'exécution et plans de détails, note de calcul) relatives aux travaux de maçonnerie, y compris étalements.
- Mises à jour des documents d'exécution établis en période de préparation

Le titulaire devra la mise à jour et la diffusion des éléments de reporting suivants :

- A fréquence hebdomadaire,
 - **Planning** de type diagramme de Gantt phasé avec pointage façon « fil rouge » de l'avancement. Ce planning intégrera les effectifs prévisionnels pour l'ensemble de la durée, et les effectifs réellement alloués au chantier pour les semaines écoulées. Une version à jour doit être affichée en base-vie.
- A fréquence mensuelle,
 - Le reportage photographique du mois écoulé en format présentation PowerPoint et fichiers sources. Ces reportages, portant sur les postes de travail significatifs réalisés pendant le mois passé, devront inclure un minimum de 5 photos légendées par semaine de travaux, avec des clichés techniques ainsi que des clichés d'ensemble (aériens, grand angle) permettant une exploitation à des fins de communication par le MO.
 - Tableau de suivi en version Excel des évacuations de matériaux et déchets selon les prescriptions de l'**Annexe 1 – Document à produire OU** en remplissant le cadre de reporting joint en annexe du présent CCTP ainsi que les justificatifs associés (BSD, bons de pesée, etc.)

Le contenu de certains des documents est précisé en **Annexe 1 – Documents à produire**

Contrôle Technique

Il est rappelé que le bureau de contrôle technique (BCT) est missionné sur la base des missions suivantes :

- ☒ **L** Solidité des ouvrages et équipements indissociables
- ☒ **LP** Solidité des ouvrages et équipements dissociables et indissociables (L+PI)
- ☒ **LE** Solidité des existants
- ☒ **SEI-STI** Sécurité des personnes dans les constructions
- ☒ **PS** Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
- ☒ **P1** Solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés
- ☒ **HAND** Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Visa des documents d'exécution

Il est rappelé que les documents d'exécution du titulaire ainsi que leurs révisions doivent tous être transmis pour visa avant exécution. Le délai de visa doit être pris en compte par le titulaire dans ses plannings de production des études et des travaux.

Tous visa avec observation devra faire l'objet d'une révision pour parvenir à un visa sans observation. Aucun retard ne pourra être justifié sur la base du délai de visa, ou la nécessité de révision des documents d'exécution suite à visa avec observation.

Ci-dessous la liste non exhaustive des documents soumis à visa, tous documents relatifs à la sécurité des personnes et des biens pouvant se voir imposer une étape de visa :

Documents ou famille de documents	VISA MOE	VISA CSPS	VISA BCT
Planning(s)	1 semaine	Sans objet	Sans objet
Plan(s) d'installation de chantier	1 semaine	1 semaine	Sans objet
Plan(s) de circulation	1 semaine	1 semaine	Sans objet
Plan(s) de protection	1 semaine	Sans objet	Sans objet

Documents ou famille de documents	VISA MOE	VISA CSPS	VISA BCT
PPSPS	Sans objet	1 semaine	Sans objet
SOGED	1 semaine	Sans objet	Sans objet
Notes méthodologiques et modes opératoires techniques	1 semaine	Sans objet	Sans objet
Notes d'hypothèses / de calcul / plans d'exécution	1 semaine	Sans objet	1 semaine
Plan des remises en état et réfections d'ouvrages	1 semaine	Sans objet	1 semaine
Fiches produits et matériaux de remises en état et réfections d'ouvrages	1 semaine	Sans objet	1 semaine

5 Travaux préparatoires et installations de chantier

5.1 Travaux préparatoires

5.1.1 Constat initial

► Constat d'huissier

Le titulaire fera établir un état des lieux avant le début des travaux et après finition de ceux-ci intégrant le site et les avoisinants (murs, terrains, bâtiments, équipements, voiries, ...). Cet état des lieux sera établi par huissier. Les frais de ces états des lieux seront supportés par l'entreprise. Ce constat fera foi pour les éventuels dégâts occasionnés par l'entreprise. Les services de l'université devront être prévenus et invités à ce constat d'huissier.

Le périmètre pris en compte pour ce constat d'huissier comprendra a minima :

- Les entrées du site
- Les façades des bâtiments conservés proches des travaux
- Emplacement de la base-vie, des bennes déchets
- Les dalles basses conservées

5.1.2 Réseaux

► Mise en sécurité des réseaux consignés ou supprimés

Le Titulaire devra réaliser la vérification de la mise en sécurité des réseaux consignés, par vérification d'absence de tension. Des procès-verbaux de vérification seront établis par le titulaire ou le prestataire qu'il aura missionné.

L'entrepreneur devra le cas échéant, dès la localisation d'une canalisation ou d'un câblage non connu, avertir immédiatement le MOE et les services techniques compétents. Il assurera la vidange et le dégazage éventuels des canalisations rencontrées.

► Mise en sécurité des réseaux actifs

Les réseaux restant actifs et non supprimés dans le périmètre de chantier, seront repérés et protégés par le titulaire.

L'organisation du chantier, les moyens et méthodologies du titulaire et la formation des opérateurs devront être adaptés à la présence de ces réseaux actifs.

5.1.3 Protections et déposes préalables

► Dépose des mobiliers urbains

Le Titulaire devra réaliser, lors de sa phase d'installation de chantier, la dépose de l'ensemble des éléments de mobilier urbain dans le périmètre de chantier :

- Ensemble des garde-corps
- Ensemble des marches de l'escalier de secours (selon sa méthodologie de déconstruction)
- Éléments mobiles types poubelles, cendriers, garde-corps proches.

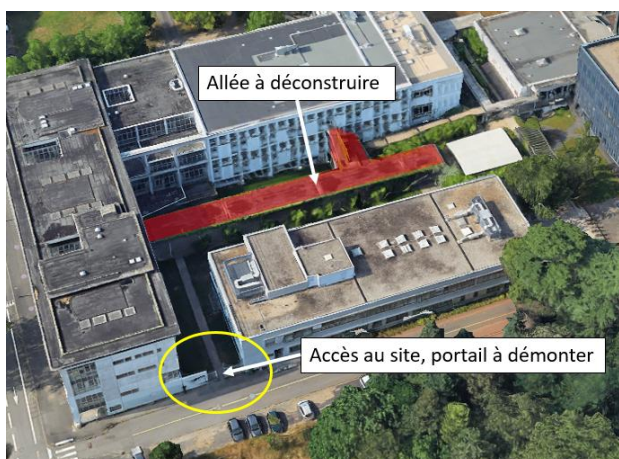


Garde-corps



Marches et garde-corps escalier de secours

Un portail (non électrifié) sera également à démonter (Dépose soignée) pour accéder au site.



Ces matériels seront stockés et protégés sur site et **reposés en fin de travaux**. Le titulaire sera responsable en cas de dégâts sur ces éléments.

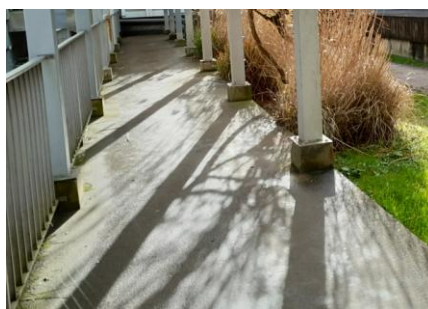
► **Protection d'éléments remarquables**

Les éléments ne pouvant être déposés seront protégés. Il s'agit notamment :

- Des dalles basses et cheminements conservés
- Des fenêtres, portes, à proximité immédiate



SAS vitré à proximité immédiate



Dalle basse conservée

5.2 Installations de chantier

Le descriptif des zones fonctionnelles à mettre en place et leurs modalités de gestion sont présentés en **Annexe 1 – installation**. Elles sont applicables. En complément, les spécificités qui suivent sont à mettre en place :

5.2.1 Spécificités liées la mise en place des cantonnements

L'entreprise n'est pas autorisée à installer la base-vie dans un local de bâtiment existant.

L'attention de l'entreprise est attirée sur la place disponible pour mettre ses installations. Il est prévu une installation sur les places de parking à l'extérieur du chantier. L'entrepreneur prendra attache avec les services de la voirie afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et s'acquittera de l'ensemble des frais et taxes liées aux emprises sur domaine public.

Le titulaire doit tenir à disposition sur chantier des équipements de protection individuels à destination des visiteurs, équipes de maîtrise d'ouvrage, maîtrises d'œuvre et tout autre intervenant : 2 casques de chantier, 2 paires de bottes de sécurité, 2 paires de lunettes de protection, 2 chasubles Haute visibilité.

Le plan de la base vie est établi pendant la période de préparation de chantier par le titulaire et présenté au MOE, au CSPS et aux services compétents, pour approbation avant mise en œuvre.

5.2.2 Raccordement en fluides et énergies

Les modalités de raccordements sont précisées au § 1.9 de l'**Annexe 1 – Prescriptions Technique pour l'installation**

L'entreprise de travaux devra prévoir les installations électriques nécessaires au chantier.

- Le poste de livraison sera indiqué par le MOA
- Le MOA prendra à sa charge les coûts d'abonnement et les consommations
- **Un comptage sera à mettre en place pour vérifier les consommations**

L'entreprise de travaux devra prévoir les installations d'amenée d'eau nécessaires au chantier.

- Le point de livraison sera indiqué par le MOA
- Le MOA prendra à sa charge les coûts d'abonnement et les consommations
- **Un comptage sera à mettre en place pour vérifier les consommations**

L'entreprise de travaux devra prévoir les installations d'évacuation des eaux usées de chantier.

- L'entreprise obtiendra les autorisations nécessaires auprès des services municipaux.

5.2.3 Clôture de chantier et signalisation

► Clôtures

Le Titulaire installera les clôtures de chantier nécessaire au bon isolement et à la sécurisation du site suivant les dispositions suivantes :

Clôtures mobile grillagées sur plots :

- Hauteur de la clôture : 2 m minimum
- Garde au sol de la clôture : 5 cm maximum
- Liaisonnement par menottes doublées
- Jambes de forces sur plots tous les 9 m
- 1 Portail grillagé de hauteur 2 m, largeur minimale 5 m, sur plots, battant

Il sera prévu toutes les dispositions nécessaires, de façon à ce que le chantier soit rendu totalement inaccessible, à toute personne étrangère à l'opération, et ce, aussi bien pendant les heures normales d'ouverture du chantier, qu'en dehors de ces heures.

L'entreprise veillera à installer et entretenir l'ensemble des panneaux et signalétiques de chantier. Le titulaire et en outre responsable de l'entretien des clôtures de chantier pendant toute la durée de l'exécution des travaux.

Aucune opération de curage ou de démolition ne sera autorisée avant l'installation complète des clôtures et portails.

L'entreprise à la responsabilité de la sécurisation du site pour s'assurer notamment de l'absence de toute intrusion dont l'appréciation du risque peut évoluer au cours du chantier selon l'état du site ou l'évolution du contexte autour du chantier. Elle mettra pour cela en place tous les moyens qu'elle jugera nécessaire tels que barriérage sécurisé, rondes en dehors des horaires de chantier, gardiennage, etc.

En fin d'intervention, toutes les clôtures et leurs accessoires seront déposées et évacuées du site.

► Accès au chantier

L'accès principal du chantier sera réalisé par l'allée Alice Lauriol Say.

Le titulaire aménagera les passages et accès sur son chantier ainsi que les passages et accès provisoires permettant la desserte du chantier.

► Panneaux de chantier

L'entreprise sera en charge de la fourniture et de la pose du panneau de chantier.

Le titulaire doit la conception des panneaux de chantier sur lesquels devront figurer les indications suivantes :

- Nature des travaux
- Qualités, noms, adresses et logotypes des entités suivantes : MO, AMO, MOE, CSPS, Entreprises chargées des travaux

Le titulaire devra faire valider la maquette des panneaux de chantier par le MO et le MOE avant mise en création.

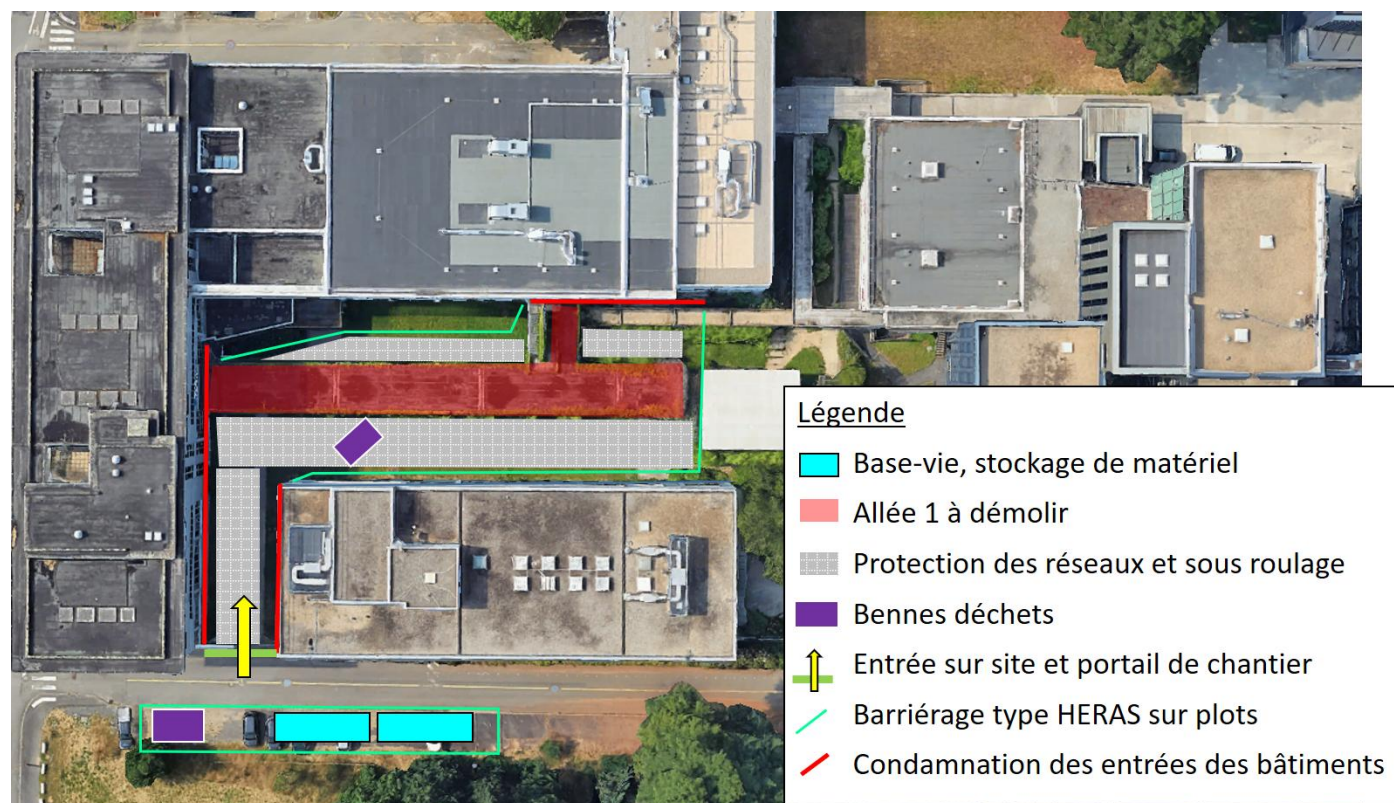
Les frais de reprographie, de fourniture (support notamment) et de pose des panneaux seront assumés par l'entreprise qui installera :

- Un panneau de chantier visible depuis l'allée Alice Lauriol Say

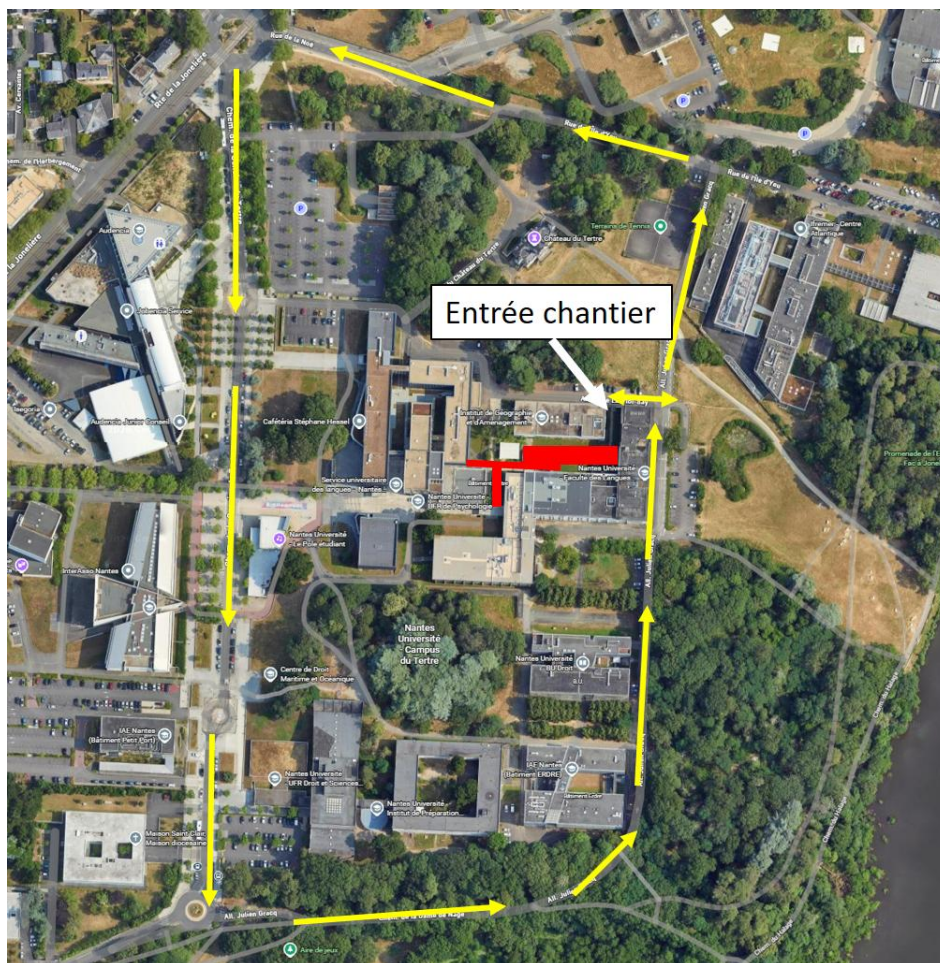
Ces panneaux seront de dimensions minimales 120 cm * 80 cm, posé sur ossature scellée. Ce panneau devra rester en place sur toute la durée des travaux. Il sera déposé en fin de chantier.

► Plan d'installation de chantier et plan de circulation

Le Titulaire proposera son propre plan d'installation de chantier et son plan de circulation qui seront soumis à validation du MO, du MOE, du CSPS.



Plan prévisionnel d'installation de chantier



Plan prévisionnel de circulation

5.3 Garde et surveillance de chantier

Le titulaire a la charge de la garde et de la surveillance de chantier pour toute la durée de ses travaux, à compter de la prise de possession du site, jusqu'à la levée des réserves.

5.4 Débroussaillage

Les végétaux gênant les travaux sont prévus débroussaillés (bambous, végétaux divers). Il n'est pas prévu dans ce marché de protections spécifiques des végétaux conservés. La visite du site permettra au Titulaire d'apprécier les végétaux qu'il devra débroussailler. Les végétaux types identifiés à proximité sont les suivants :



Type de végétation à proximité immédiate, débroussaillage à prévoir

Les résidus de débroussaillage seront broyés et évacués en filière adaptée.

5.5 Moyens d'accès

Dans le cadre des travaux à réaliser, et en fonction de la méthodologie retenue par l'entreprise, des moyens seront à mettre en place :

- Pour les opérations d'enduisage de murs
- Pour les opérations de dépose des marches de l'escalier

Les moyens choisis devront garantir l'ergonomie des postes de travail.

- **Echafaudages de pied**

Suivant sa méthodologie, l'entreprise pourrait être amenée à utiliser des échafaudages de pied¹.

L'entreprise devra en outre :

- Produire plans et notes de calcul justifiant de la stabilité et de la solidité des échafaudages,
- Prévoir tous les travaux de préparation des sols d'assise, dispositifs de répartition voire fondations nécessaires, y compris notes de calcul justificatives
- Prévoir tous les travaux de dépose ou démontages partiels préalables des façades nécessaires à l'ancrage des échafaudages
- Tous les contrôles de mise en service et périodiques tels que définis par la réglementation

¹ Devant répondre : Au code du travail articles R4323-69 à 80 ; Au décret n°2004-924 du 1^{er} septembre 2004 ; A l'arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages ; A la circulaire DRT 2005/08 du 27 juin 2005 ; A la recommandation R408 de la CNAM ; Aux normes NF EN 12810-1&2 ; NF EN 12811 ; NF EN 13374

6 Travaux de curage

6.1 Objectifs des travaux de curage

Le titulaire met en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour satisfaire à une obligation de résultat :

- 1) Le curage / déconstruction préalable de l'ensemble des matériaux classés en DND et DD pour permettre l'optimisation du recyclage des déchets au regard du tri 7 *flux* tel que définis par la réglementation²
- 2) La déconstruction préalable de l'ensemble des éléments risquant de provoquer un envol ou d'entrer en mélange avec les bétons lors de la démolition
- 3) La déconstruction préalable de l'ensemble des éléments risquant de dégrader la qualité du support béton

Ainsi, à l'issue de cette phase de travaux, l'objectif est de restituer des structures porteuses ou non porteuses mises à nu afin de permettre l'optimisation du recyclage des bétons formant la structure. Les ouvrages résiduels après curage devront permettre l'optimisation du recyclage des bétons, sans altération de leur propriétés chimiques et mécaniques.

6.2 Matériaux à curer

Le curage sera réalisé avant les travaux de démolition et comprendra au minimum la dépose de l'ensemble des éléments amovibles, pour ne conserver que les éléments structurels ou les éléments facilement triables à la pince en vue de l'abattage.

Sur cette opération, le curage concerne essentiellement les **étanchéités et revêtements en toitures**. La dépose devra être complète et le substrat rendu exempt de résidus. Le Titulaire réalisera un curage mécanique des toitures avec une pelle (grattage) lors de la démolition ou bien un curage manuel avec sécurisation des accès en toitures (garde-corps, sapines, étaielements éventuels).

Catégorisation non limitative des matériaux à curer

DÉSIGNATIONS	CURAGE
Etanchéités des toitures	X



Toiture de l'allée

² Décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021

7 Déconstruction

7.1 Principe général et phasage

Il est attendu de l'entreprise la mise en œuvre de tous les moyens humains et matériels nécessaires à la démolition des ouvrages. L'entreprise se conformera également aux exigences édictées en **Annexe 1 – Prescriptions techniques pour la déconstruction**

L'entreprise procédera à la démolition des ouvrages par procédé mécanique à l'aide de pelles hydrauliques.

La démolition par procédé d'affalement des ouvrages par poussée ou traction est interdite

Au regard des contraintes d'environnement, la démolition mécanique des ouvrages sera obligatoirement précédée :

- Par des sciages de désolidarisation
- Par l'étalement de parties d'ouvrages en porte à faux lors des sciages

L'entreprise présentera obligatoirement dans son mode opératoire d'exécution pour validation du MO et du MOE :

- ✓ Les moyens mécaniques utilisés en phase de démolition mécanique, leurs capacités, leur positionnement et la justification des distances de sécurité entre engin et bâtiment et entre ouvrages tiers et bâtiment
- ✓ Les moyens de protection mécanique fixes des ouvrages tiers et de l'environnement
- ✓ Les moyens de protection mécanique mobiles des ouvrages tiers et de l'environnement
- ✓ Les moyens et dispositifs visant à réduire et contenir les poussières liées à la démolition
- ✓ Les schémas d'évacuation des déchets

7.2 Protections préalables

Le Titulaire devra la mise en œuvre des dispositifs de protection nécessaires à la sauvegarde et la sécurité des personnes et des biens dans l'environnement du chantier.

Toutes les protections d'espaces publics ou privés, de surfaces, d'ouvrages ou de bâtiments, d'infrastructures, de réseaux aériens ou souterrains devront être mises en œuvre avant démolition.

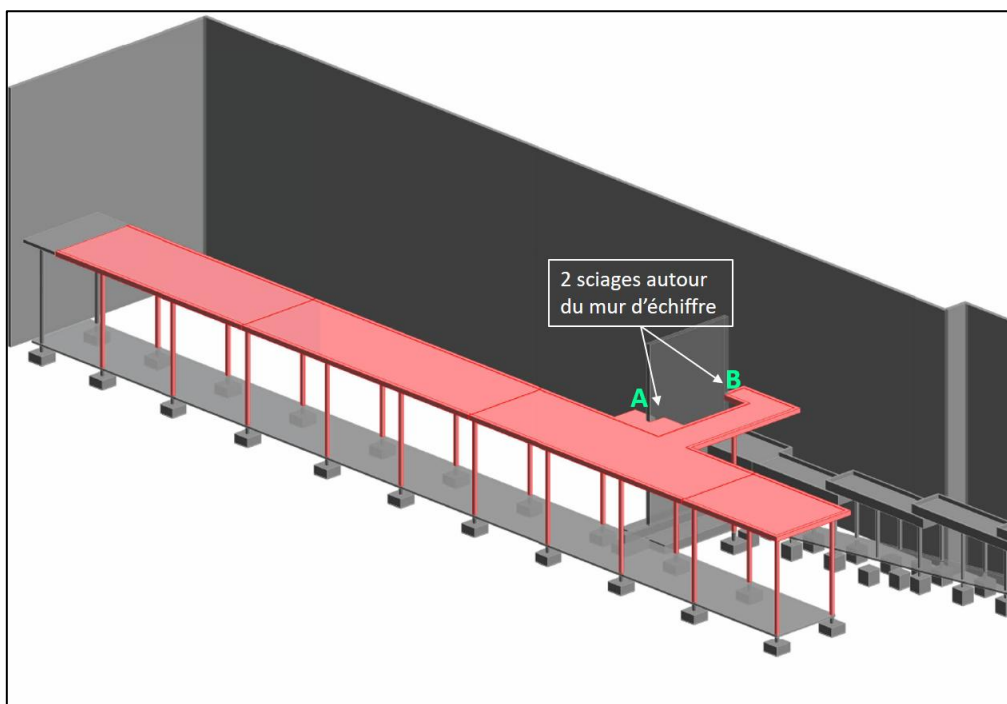
- Protections sous roulage des engins
En cas d'évolution d'engins ou véhicule sur des surfaces conservées, le titulaire devra en assurer la protection mécanique. Les protections seront repliées en fin de chantier.
- Protection sous zones de réception ou de chute de gravats
Le titulaire devra la mise en œuvre d'une protection dans le périmètre de chute des gravats lors de la démolition. Nous recommandons les protections suivantes :
 - De 30 cm de matériaux meuble permettant l'atténuation de l'énergie d'impact
 - De tôles métalliques d'épaisseur supérieure à 20 mm permettant la protection au poinçonnement
- Protection au regard des risques de projection de matériaux
Le titulaire devra la protection des éléments conservés à proximité, notamment les portes et fenêtres des bâtiments adjacents.

PRESTATIONS	LOCALISATION	PROPOSITION TECHNIQUE
☒ Protection aux projections et chutes d'objets	• Fenêtres • Ouvrages conservés	• Plaquages bois
☒ Protection de réseaux enterrés	• A proximité de l'allée, sous roulage des engins	• plaques de répartition ou GNT sur géotextile
☒ Protection des surfaces au sol	• Dalles conservées • Palier R+1 escalier conservé	• plaques de répartition ou GNT sur géotextile

Le Titulaire précisera dans son mémoire technique les protections qu'il envisage de mettre en œuvre sur cette opération. Une attention particulière sera donnée à cela dans la lecture du mémoire technique.

7.3 Désolidarisations des superstructures par sciage

Avant démolition, des sciages de désolidarisation seront nécessaires. Ces sciages seront précédés d'étaisements, permettant d'assurer la stabilité de l'ouvrage (ne pas laisser de dalles suspendues sur 1 appui). Les sciages sont localisés ci-dessous :



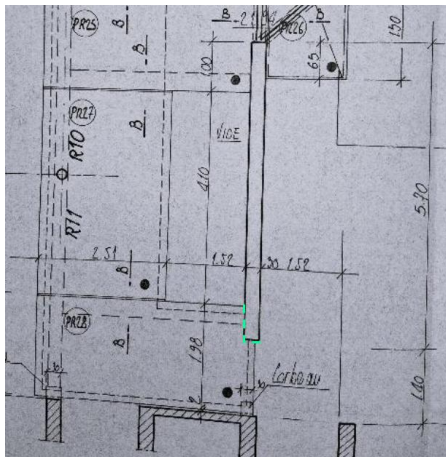
Sciages à effectuer préalablement

► Sciage A



Etalement provisoire avant sciage

► Sciage B



Etalement provisoire avant sciage

7.4 Démolition mécanique des superstructures

La démolition mécanique des bâtiments sera autorisée si les désolidarisations (y compris étalements) ont été dûment réalisées de manière à garantir la sécurité des personnes et des biens lors des opérations mécanisées. **Ce contrôle avant démolition constituera un point d'arrêt.**

L'entreprise procèdera aux pré-terrassements nécessaires au dégagement des ouvrages et à la bonne séparation des matériaux (terres, terres végétales, etc.), puis aux opérations suivantes :

- Démolition des structures en béton armé / métalliques, tri et calibrage des matériaux démolis à l'avancement conformément aux prescriptions de l'**Annexe 1 – Prescription techniques pour la déconstruction.**
- La démolition des ouvrages en béton est exercée par un outil de type « pince à béton », dont l'action consiste à la mise en pression des éléments (croquage) pour les démolir.
- La démolition des ouvrages métalliques est exercée par un outil de type « pince ou cisaille à ferraille », dont l'action consiste à la mise en pression des éléments métalliques pour les couper.
- Les éléments démolis sont triés et réduits (utilisation d'un broyeur monté sur pelle hydraulique) sur site en éléments chargeables (blocométrie de 0 à 500 mm) avec séparation des aciers de construction.
- Les éléments métalliques démolis sont triés et recoupés sur site en éléments chargeables.

L'attention de l'entreprise est attirée sur :

- L'exiguïté du site, contraignant à limiter le gabarit (débattement) de l'engin de démolition

L'utilisation de tout outil ne permettant pas l'émiettement du béton / la découpe des aciers et visant à heurter, tirer ou pousser les ouvrages est interdite.

Toutes les dispositions devront être prises pour empêcher tout effondrement de structure non maîtrisé et non anticipé. L'entreprise veillera tout particulièrement à éviter la surcharge des planchers, pouvant conduire à des décrochements et effondrements en cascade. Un soin particulier devra être apporté aux manipulations à l'approche des éléments de façade dont la rupture subite des scellements peut conduire à des chutes d'objets lourds non maîtrisées. L'approche des joints de dilatation doit être particulièrement surveillée et conduire à un phasage de démolition permettant la stabilité des ouvrages en cours de démolition.

7.5 Démolitions spécifiques

► Poteaux

Les poteaux béton sont prévus démolis et sciés à ras des dalles basses, ces poteaux sont identifiés « Détail A » dans l'annexe 4.

7.6 Evacuation des déchets

Le concassage sur site est interdit. Le titulaire fait donc procéder à l'évacuation de l'ensemble des déchets issus de la déconstruction.

L'entreprise reste libre de provisionner ses évacuations de déchets via les filières REP, toutefois, le maître d'œuvre souligne le caractère incertain de leur prise en charge et acceptation, il appartient donc à l'entreprise seule de juger de l'opportunité ou non d'utilisation d'une ou plusieurs filières identifiées. Il est entendu qu'aucune réclamation lors de la réalisation du marché, et ce quel que soit l'avancement ou les retards invoqués de quelques responsabilités qu'ils soient, ne sera analysé, ni accepté sur le marché

8 Travaux de gros œuvre

Des travaux de gros œuvre sont intégrés au présent marché et sont détaillés ci-dessous.

8.1 Création d'un voile type blocs à bancher ép. 25 cm

► Description

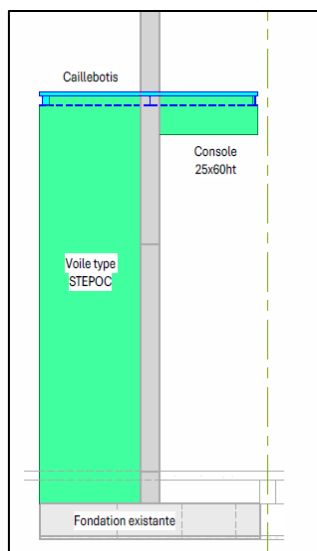
Construction d'un mur en blocs à bancher de 25 cm d'épaisseur, confortant la stabilité du mur d'échiffre existant.

► Caractéristiques techniques

- Blocs à bancher 25 cm NF DTU 20.1.
- Ferrailage selon étude EXE
- Liaison par scellements chimiques dans ouvrage existant
 - Mur d'échiffre et fondations
- Coulage béton C25/30.
- Enduit de finition.
- Sciage et reprise ponctuelle du dallage pour liaisonner sur fondation existante.
 - Traçage.
 - Sciages propres.
 - Nettoyage supports.
 - Reprise de dallage.

► Localisation

Zone mur d'échiffre sur plan CTE 1000 (annexe 4).



Extrait annexe 4

8.2 Console béton 25x60 cm

► Description

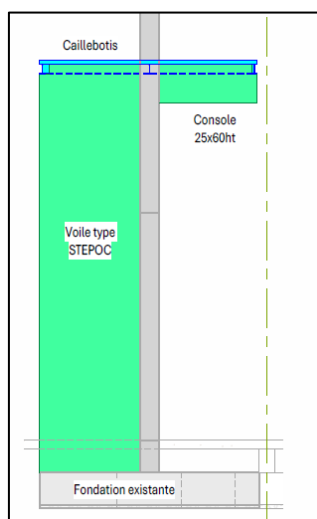
Réalisation d'une console béton en continuité du voile en blocs à bancher.

► Caractéristiques techniques

- Dimensions : 25 cm d'épaisseur × 60 cm de hauteur.
- Ferrailage selon étude EXE
- Coffrage traditionnel ou préfabriqué.
- Béton C25/30.
- Ragréage et finitions.

► Localisation

Zone mur d'échiffre sur plan CTE 1000 (annexe 4).



Extrait annexe 4

8.3 Traitement des sciages bas a ras de dalle

► Description

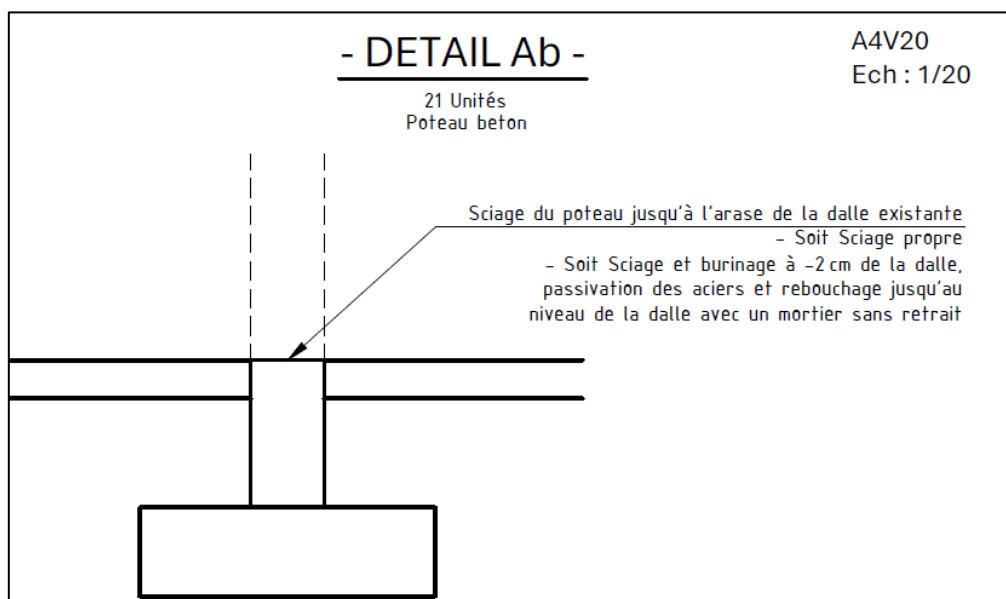
Reprise des zones sciées pour mise à nu d'aciers.

► Caractéristiques techniques

- Burinage léger pour régularisation.
- Passivation des aciers (type Sika Monotop 1010 ou équivalent).
- Ragréage propre au mortier fibré R3/R4.

► Localisation

Voir plans CTE 1000, détails Aa & Ab. (Annexe 4)



Extraits annexe 4

8.4 Chapeau béton en tête de murs

► Description

Fourniture et pose de chapeau béton préfabriqué en tête :

- Du **nouveau mur en blocs à bancher**,
- Du **mur d'échiffre existant**.

► Caractéristiques techniques

- Béton C30/37
- Recouvrement ≥ 30 mm. compris goutte d'eau
- Fixation dissimulée (scellement)
- Joints périphériques si nécessaire.

► Localisation

Zone mur d'échiffre sur plan CTE 1000. (Annexe 4)

9 Travaux de serrurerie

Des travaux de serrurerie sont intégrés au présent marché et sont détaillés ci-dessous.

9.1 Cadre métallique de support de palier

► Description

Le Titulaire devra mettre en œuvre un palier métallique au R+2 de l'escalier de secours, sur le mur d'échiffre existant. Le Titulaire devra la fabrication et installation d'un cadre métallique porteur destiné à recevoir un palier intermédiaire.

► Caractéristiques techniques

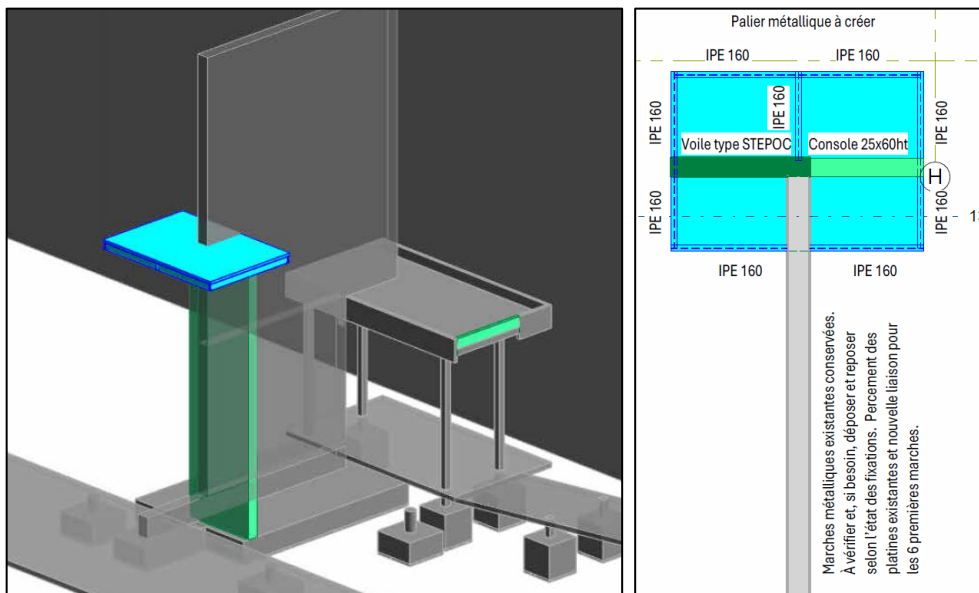
- Profilés en IPE160 suivant plan CTE (*annexe 4*)
- Assemblages soudés en atelier, boulonnés sur site.
- Anticorrosion identique aux poteaux.
- Livré avec platines, contreplats, équerres de maintien et boulonnerie inox A4 ou acier HR selon environnement.

► Travaux compris

- Réalisation des appuis et interfaces avec les ouvrages existants.
- Vérification des portées.
- Réglage et mise de niveau.

► Localisation

Palier intermédiaire zone mur d'échiffre sur plan CTE 1000. (*Annexe 4*)



Extraits de l'annexe 4

9.2 Caillebotis métallique de support palier

► Description

Pose d'un caillebotis galvanisé formant plancher porteur sur le cadre métallique.

► Caractéristiques techniques

- Maille 30×30 à valider

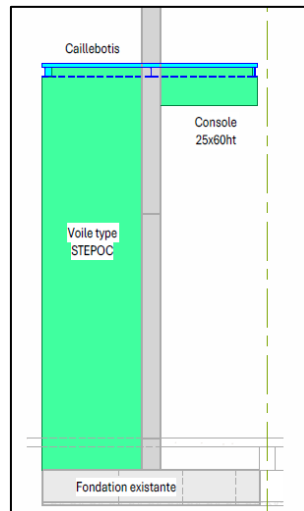
- Charge d'exploitation $\geq 250 \text{ kg/m}^2$.
- Système anti-soulèvement (agrafes).

► Travaux compris

- Découpe et ajustage en atelier.
- Pose, fixation et contrôle de planéité.

► Localisation

Palier intermédiaire zone mur d'échiffre sur plan CTE 1000. (Annexe 4)



Extrait de l'annexe 4

9.3 Dépose et repose de marches métalliques existantes

► Description

Dépose contrôlée de marche métallique existante pour libération des volumes pour chantier, stockage provisoire, remise en état ou nettoyage si nécessaire, puis repose à l'identique.

► Caractéristiques techniques

- Dépose sans détérioration des supports.
- Repose avec nouvelles fixations si nécessaires (inox A2/A4).

► Travaux compris

- Repérage.
- Dépose.
- Remise en état localisée.
- Repose et fixation.

► Localisation

Escalier de secours.

9.4 Vérification et nouvelles fixations des marches métalliques existantes

Description

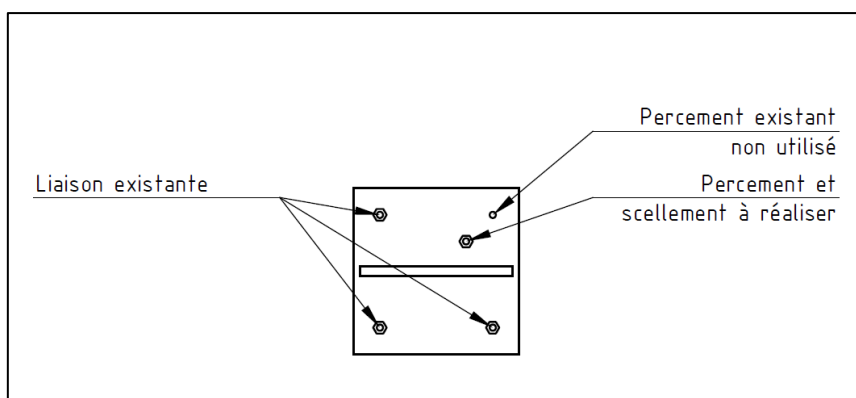
Inspection de l'ensemble des marches métalliques et remplacement des fixations inadaptées, oxydées ou manquantes.

Caractéristiques techniques

- Fixations par boulons HR ou inox A4 selon exposition.
- Couples de serrage contrôlés.
- Rapport de vérification fourni à la MOA.
- Environ 5 à 10 unités
- Complément local de fixation rajouté, percement compris, 6u

Localisation

Escalier de secours (Annexe 4).



Extrait de l'annexe 4 – complément local de fixation zone sifflet

9.5 Garde-corps neuf sur palier métallique

Description

Fourniture et pose d'un garde-corps neuf en périphérie du palier métallique créé, assurant la protection contre les chutes.

Caractéristiques techniques

- Structure acier ou aluminium selon note de calcul.
- Hauteur conforme NF P01-012 ($\geq 1,00$ m).
- Barreaudage vertical ou lisses horizontales (selon choix MOA), avec entraxe réglementaire.
- Platines d'ancrage sur structure métallique du palier.
- Soudure ou assemblage mécanique selon matériau retenu.
- Finition :
 - Acier galvanisé + peinture (si acier),
 - Anodisation ou thermolaquage (si aluminium).

Travaux compris

- Prise de cotes sur palier métallique.
- Fabrication atelier.
- Pose, réglage, fixation sur la structure métallique (boulonnerie inox ou HR).

- Contrôle d'alignement et rigidité.
- Protection anticorrosion complète.
- Évacuation des déchets et nettoyage de fin de chantier.

► **Localisation**

Périphérie du palier métallique neuf.

9.6 Rénovation des garde-corps escalier de secours (option)

► **Description**

Rénovation complète des garde-corps existants de l'escalier de secours, comprenant brossage, préparation du support et mise en peinture.

► **Caractéristiques techniques**

- Sablage ou microbillage selon état.
- Primaire anti-rouille + deux couches de finition.
- Repose.

► **Localisation**

Zone de travée de l'escalier de secours.

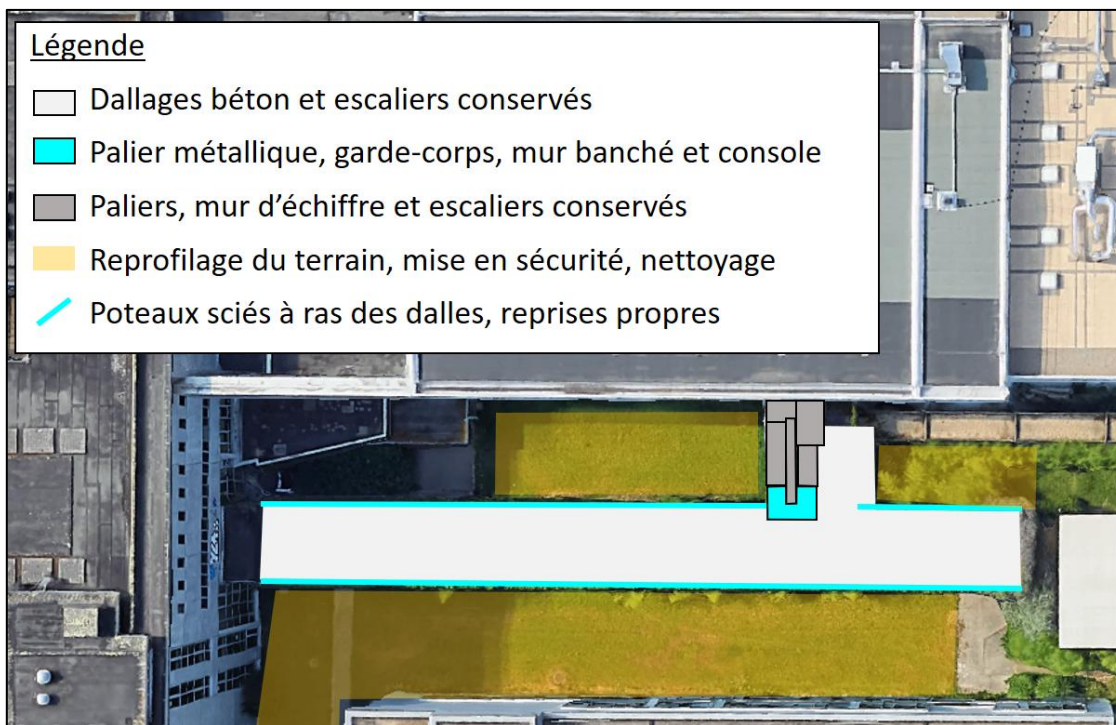
10 Remise en état du site et restitution

10.1 Restitution du terrain

Le titulaire restituera un terrain :

- Mis en sécurité au regard du risque de chute
- Débarrassé de tous gravats et déchets, qui devront être entièrement collectés et évacués

Un reprofilage du terrain sera à prévoir par le titulaire.



Plan d'état final

10.2 Reprises ponctuelles des interfaces

Plusieurs interfaces entre allée démolie et ouvrages conservés sont présents, sans liaison structurelle identifiée. Le Titulaire doit prévoir dans son offre des reprises ponctuelles sur les façades conservées, au droit des interfaces.

Les reprises à prévoir sont des reprises petit béton, enduit ponctuel suivant nature des façades adjacentes et éventuellement reprise d'étanchéité si nécessaire.



Interfaces identifiées

10.3 Travaux d'enduisage

Zone à enduire : mur bloc à bancher

Les spécifications ci-après s'appliquent à tous les enduits extérieurs et intérieurs à fonction d'imperméabilisation ou de parement. Le cadre normatif³⁴ est également à appliquer pour la mise en place d'un enduit prêt à gâcher de type PRB ou équivalent, compatible avec le support à enduire, à base de chaux hydraulique, de chaux aérienne, de ciment et de liant hydraulique de classe A+, et de teinte conforme à l'existant et qui devra être validée par le MO avant application.

► Préparation du support

- Le support doit être rugueux et propre. Les étapes suivantes devront donc être menées :
 - Si l'état de surface est lisse (murs banchés par exemple) le support devra être piqué, sablé ou brossé et il sera mis en œuvre un gobetis d'accrochage ou un enduit de dressement.
- Tolérances de planéité : globalement 0.7 cm sous la règle de 2 m et localement 0.2 cm sous la règle de 20 cm.

► Enduit monocouche

Les travaux d'enduit comprendront implicitement tous les travaux accessoires nécessaires à la finition parfaite, notamment la préparation des supports, toutes sujétions de cueillies, d'angles et de joints, les échafaudages, l'évacuation des gravats, les renforts d'enduits par armature métallique ou treillis de fibres de verre, les profilés d'arrêt d'enduit, les cornières d'arrêtes d'angles sortants.

Les enduits monocouches seront réalisés en deux passes avec le même enduit sans durcissement entre les passes afin d'assurer l'imperméabilisation, éviter le nuançage d'aspect et l'apparition des spectres des joints de maçonnerie. Seule la finition grattée sur maçonnerie soignée permet de réaliser l'enduit en une seule passe.

Epaisseurs minimales et maximales des enduits :

- Sur béton : - ép. entre 7 et 15 mm.

Tolérances de planéité de l'enduit : globalement 1 cm sous la règle de 2 m et localement 0.5 cm sous la règle de 20 cm.

Pour limiter les risques de fissuration, des renforts d'armatures en fibre de verre ou métalliques sont incorporés dans la première passe de l'enduit⁵.

10.4 Remises en état

À la fin des travaux, l'entreprise devra remettre le site en état :

- Contrôle de l'ensemble de la surface du site et ramassage des déchets en surface
 - L'entreprise effectuera un ramassage des déchets (DIB, bois, ferrailles, etc.) en surfaces y compris les déchets inertes de granulométrie supérieur à 80 mm sur l'ensemble des surfaces à ensemercer.
 - Tous les produits ramassés sont évacués en décharge.
- Remise en état de l'ensemble des abords et espaces occupés par le chantier, à l'exception des éléments déposés préalablement par le MO ;
- Réparation de tous dégâts occasionnés par les travaux, y compris les voiries mitoyennes et les réseaux existants.

10.5 Repli final et documentation

À la fin des travaux, l'entreprise devra replier toutes les installations :

- Repli de tous ses matériels ;
- Nettoyage général du site et des abords ;

³ NF EN 998-1 de décembre 2016 : Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie - Partie 1 : mortiers d'enduits minéraux extérieurs et intérieurs

⁴ NF DTU 26.1 P1-1 d'avril 2008 : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques

⁵ Selon les préconisations du DTU 20.1

- Evacuation d'éventuels matériaux excédentaires

Les installations de chantier, clôtures non définitives et autres équipements d'installation seront repliés.

Il établira une attestation jointe aux DOE précisant que TOUS les ouvrages, les infrastructures des bâtiments existants démolis et cuves ont été retirés ou sont représentés sur le plan de récolement.

Le titulaire doit enfin la production d'un DOE sous un délai d'un mois. Le contenu attendu pour ces documents est précisé en **Annexe 1 – Documents à produire**